

Que le ministre s'enquère des frais d'établissement d'une fabrique et, si l'on peut en établir une à des frais raisonnables, ce serait une bonne idée que d'en établir une ailleurs. Je ne suis pas assez égoïste pour soutenir que ce devrait être le long des côtes d'Inverness. Si j'ai nommé Inverness, c'est parce que le chien de mer y fait de grands ravages et que nous avons besoin d'engrais. J'appuie sur la nécessité d'ériger de ces fabriques tout le long de la côte. J'ai fait mention des comtés d'Inverness et de Victoria. L'année dernière, il donna pour raison qu'il ne voyait pas clairement comment il pourrait établir d'autres fabriques. Il soutenait que la fabrique de Canso coûtait trop cher. Je suis d'avis, me basant sur des renseignements acquis petit à petit, que nous pouvons établir ces fabriques à moins de frais que celle de Canso. Je puis dire que, lors de l'érection de la fabrique de Canso, le projet en était à ses débuts, et que l'expérience acquise démontre à qui s'en occupe qu'on peut construire une fabrique sur la côte à des frais moindres. Ces faits me laissent supposer que le ministre pourrait facilement accorder une subvention suffisante pour une couple de ces fabriques. C'est son meilleur moyen d'aider aux pêcheurs et aux cultivateurs de la côte. Souventes fois déjà j'ai appelé là-dessus l'attention du ministre. Mes efforts n'ont pas été très fructueux; mais, avec de la persistance, et je crois qu'une cause aussi méritoire justifie de ma part des efforts persévérants,—le ministre finira par comprendre la nécessité de cette fabrique. J'ai l'espoir qu'il va s'occuper de la chose et l'étudier d'un peu plus près qu'évidemment il l'a fait jusqu'ici. Je m'attends à de meilleurs résultats. J'aimerais savoir quelle bonne raison on peut avoir contre cette entreprise. Je n'ai entendu jusqu'ici aucune explication valable.

L'hon. M. HAZEN: Je ne veux pas laisser l'honorable député sous l'impression que je suis inattentif aux suggestions faites par lui ou par tout autre membre, parce que j'y porte attention; mais, à mon grand regret, je ne puis pas donner l'espoir à mon honorable ami que le nombre de ces fabriques sera augmenté. C'est en 1904, alors que M. Préfontaine était ministre de la Marine et des Pêcheries, que ce projet d'établissement fut présenté pour la première fois. On s'attendait à des résultats tellement satisfaisants que des particuliers, à l'exemple du Gouvernement, devaient s'empresse d'établir de ces fabriques à différents endroits pour faire de l'engrais et pour le vendre aux cultivateurs de toute la région. Il n'en fut pas ainsi. Peut-être des

particuliers pouvaient-ils entreprendre l'établissement de ces fabriques à moins de frais que le Gouvernement, mais les résultats de l'entreprise que l'on considérait comme une tentative, n'a pas suffi à induire les particuliers désireux de se lancer dans le commerce, à mettre leur argent dans de telles entreprises, bien que, à mon avis, ce fût, l'espoir de la Chambre en 1904.

L'engrais qu'on en tire a une grande valeur et rend de grands services au cultivateur, mais on peut difficilement se procurer la quantité de poisson requise pour maintenir l'usine en pleine activité. Même l'usine installée, dans la province que j'habite, a dû fermer ses portes, tellement les résultats ont été désastreux. Les usines de Clarke's-Harbour et de Canso ont donné des résultats plus satisfaisants; il n'en faut pas moins, chaque année, enregistrer un fort déficit, et il ne se capture pas assez de chiens de mer pour diminuer notablement le grand nombre de sujets de cette espèce qui fréquentent les eaux du littoral de l'Atlantique depuis la Floride jusqu'aux régions arctiques. Aux Etats-Unis, bien qu'on ait tant et plus prôné la nécessité d'usines de cette nature, les autorités n'en ont rien fait, sous le prétexte qu'il serait impossible d'exterminer le chien de mer de cette manière. Les Etats-Unis se bornent à encourager fortement la préparation de ce poisson et sa vente comme aliment sous le nom de "grayfish". L'honorable député, j'en suis convaincu, exprime ces idées, en toute sincérité. Au département, nous sommes toujours heureux de recevoir de ces avis, bien que, dans le cas actuel, nous ne croyons pas devoir donner suite à sa proposition.

M. KYTE: On ne me paraît pas avoir poursuivi ce travail avec toute la vigueur requise; autrement, les résultats auraient été meilleurs. Un des centres de pêche les plus importants de la Nouvelle-Ecosse, est probablement celui situé à L'Ardoise, dans mon comté, sur la côte sud. On y trouve probablement 1,500 personnes qui se livrent à l'industrie de la pêche. Ce sont de pêcheurs au filet qui souffrent énormément des déprédations du chien de mer. Je n'ai jamais entendu dire qu'un navire de l'usine de réduction se soit rendu à l'Ardoise pour y recueillir le chien de mer. Il peut arriver qu'un navire semblable se rende à cet endroit, mais, s'il en est ainsi, ses voyages se font très irrégulièrement. Je sais que les pêcheurs de cette région se plaignent amèrement de ce qu'on ne les met pas à même, comme ils le désireraient, de fournir le chien de mer à l'usine de réduction installée à Canso. Il y a encore ceci, on n'indemnise